

# Charte Potager – EPFL

---

---

## Introduction

---

La demande de potagers urbains par la communauté EPFL est de plus en plus courante sur le campus. Ces espaces, implicitement sous la responsabilité de ceux/celles qui les ont aménagés, ne bénéficient actuellement d'aucun suivi, ni de recensement. La VPT-Durabilité est chargée de la gestion et la mise en place des aménagements extérieurs. Afin d'améliorer et d'optimiser la gestion des surfaces sur le campus, l'équipe « Espaces publics » souhaite désormais documenter les demandes de création de potagers. Ces surfaces de potagers seront ainsi soustraites des surfaces à entretenir par l'EPFL, nécessitant donc que les usagers garantissent qu'ils prennent soin de ces parcelles.

## Attribution d'un potager

---

Les personnes/associations/collectifs voulant aménager un jardin potager doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Être un membre du personnel, du corps étudiant, d'un collectif ou d'une association EPFL.
2. Témoigner d'une envie pour la création d'un potager et son entretien sur la durée.
3. Présenter un projet d'aménagement de potager en groupe (exceptionnellement individuel).  
Doivent y figurer :
  - a. Le nom, prénom et contact de la/des personne(s) responsable(s) ;
  - b. La localisation et la surface souhaitée du potager ;
  - c. La période durant laquelle la surface sera aménagée (renouvelable tacitement chaque année).

➔ La demande sera traitée par la VPT-Durabilité qui proposera en fonction de la localisation :

  - Une surface en pleine terre ;
  - Une surface dans des bacs existants ;
  - Une surface dans des bacs amovibles « *Bac à Break* ».
4. Le/la signataire devra s'engager à respecter la présente charte d'utilisation du potager en cas d'acceptation de sa demande.
5. La gestion de la parcelle/du bac sera de sa responsabilité pour la période convenue.

**Le formulaire d'inscription est disponible en page 4.**

## Charte d'utilisation du potager – Engagements des utilisatrices et utilisateurs

---

### Généralités

Le/la/les titulaire(s) du potager s'engage(nt) à entretenir la parcelle durant la période définie. Il(s)/Elle(s) s'engage(nt) à respecter la charte d'utilisation du potager.

### Plantation

1. Promouvoir l'utilisation de plantes, plantons, semis issus de production régionale (p.ex. Ferme de Bassenges<sup>1</sup>) et adaptés aux conditions climatiques du site.
2. Conserver une couverture du sol (paillage) toute l'année afin de limiter les atteintes (érosion, lessivage, lixivage, compaction) et de maintenir/améliorer la vie du sol.
3. Promouvoir l'application de mesures pour le maintien de la biodiversité (diversification des cultures, association de végétaux compagnons, principe de la permaculture).
4. Éliminer systématiquement les espèces néophytes envahissantes présentes dans la liste noire suisse<sup>2</sup>.
5. Renoncer à la plantation d'espèces toxiques et/ou hallucinogènes.
6. Interdiction de l'usage de fertilisants chimiques (engrais minéral). Seule la fertilisation biologique (compost, fumier) est autorisée sur le site (améliore la qualité du sol).
7. Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse et des biocides (y.c. anti-limaces en granulés).

### Entretien

1. Entretenir la végétation afin de la contenir dans la surface allouée au potager.
2. Maintenir un aspect « soigné » de la parcelle.  
Si un bac a été mis à disposition, veiller à son état afin d'améliorer sa durée de vie.
3. Maintenir une qualité du sol propice à l'agriculture.
4. Pratiquer le désherbage manuel ou mécanique.
5. La biomasse issue de l'entretien, de la culture et de la plantation est à valoriser *in situ* ; elle doit être amenée au service de compostage de l'EPFL (bennes pour déchets verts).
6. Ranger, après utilisation, les outils et le matériel afin de limiter les risques d'accident pour les usagers du campus. Les outils, coffres et tout le matériel sont à la charge de l'exploitant.

### Récolte

1. La récolte est sous la responsabilité de l'exploitant-e.
2. La VPT-Durabilité décline toute responsabilité en cas de vandalisme ou vol, mais souhaite être avertie si de tels cas se produisent.

---

<sup>1</sup> <https://fermedebassenges.ch/event/marche-aux-plantons-5/>

<sup>2</sup> <https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html>

## **Limites et fin de gestion**

La gestion de la parcelle/du bac pour potager est remise à l'EPFL VPT-Durabilité à la date préalablement fixée si aucune procédure de renouvellement n'a été effectuée. A cet effet, la parcelle/le bac doit être :

1. Nettoyé(e) : les plantes préalablement cultivées sont retirées, les déchets organiques issus de l'exploitation de la surface sont également retirés.
2. Remis(e) en place : en cas de diminution du niveau de la terre, veiller à compléter par un ajout de terre végétale ou de terreau.

L'exploitant-e peut également renoncer à sa parcelle/son bac en tout temps ; il/elle devra contacter la VPT-Durabilité pour l'informer du changement. Les modalités de restitution de la surface en fin de gestion sont à respecter (nettoyage, remise en place de la terre).

**La VPT–Durabilité se réserve le droit de retirer la gestion d'une parcelle/d'un bac en cas de non-respect de la charte d'utilisation du potager.**

**Avant la remise, un constat partagé sera effectué.**

### Formulaire d'inscription pour l'obtention d'un(e) parcelle/bac pour potager

Retour par mail à : [exterieur@epfl.ch](mailto:exterieur@epfl.ch)

Nom du projet : .....

#### Titulaires du projet

| Nom   | Prénom | Contact (mail ou/et tél.) | Statut EPFL |
|-------|--------|---------------------------|-------------|
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |
| ..... | .....  | .....                     | .....       |

Surface potager [m<sup>2</sup>] : .....

Localisation du projet : .....

Date début de gestion : .....

Date fin de gestion : .....

Je soussigne aux conditions de la charte d'utilisation du potager :